parentia
Wallonie

Exp. : Parentia Wallonie a.s.b.l. - BP 80000 - 5000 Namur

Madame Sabine Dal

Rue Du Laboratoire 22 011
6000 CHARLEROI
BELGIQUE

Nos coordonnées
Parentia Charleroi
(071) 27 87 89
charleroi@parentia.be
www.parentia.be

Parentia adresse postale : BP 80000 - 5000 Namur — adresse e-mail : charleroi@parentia.be

demande reçue le	n° national	dossier	Charleroi
	77030612671	172548	29/4/2025

Concerne : le droit aux allocations familiales de votre enfant après ses 21 ans

Madame

Lilou Roche a atteint ses 21 ans et doit suivre des cours ou une formation ou être inscrit comme demandeur d'emploi pour continuer à bénéficier des allocations familiales (article 5§4 D.W.).

À ce jour nous n'avons reçu aucune confirmation de votre part ou via une autre source concernant une des situations reprises ci-dessus. Ce qui nous a amené à revoir nos paiements.

A partir du 01/05/2025 vous ne recevez plus les allocations familiales pour Lilou Roche

Le nouveau montant mensuel de vos allocations familiales s'élève à 1.764,17 EUR, dont le détail se compose comme suit :

Nom Prénom	Date de naissance	Montant mensuel
Roche Lolla	28/01/2006	260,16 EUR
Roche Louna	20/01/2009	321,23 EUR
Roche Laïti	14/10/2010	422,62 EUR
Roche Jarod	30/12/2015	400,77 EUR
Roche Jonas	23/05/2019	359,39 EUR

Ces montants peuvent varier en fonction de l'indice des prix à la consommation (Article 19 du DW).

Voulez-vous nous informer si la situation du jeune change ou qu'il se trouve ou ne se trouve plus dans une des situations d'obstacle suivantes :

- **L'activité lucrative de plus de 240 heures par trimestre**, hors contrat d'étudiant, stage obligatoire ou non obligatoire pour l'obtention d'un diplôme.
- **L'activité indépendante à titre principal** avec paiement de cotisations sociales.
- Le bénéfice d'une **prestation sociale** en application d'un régime relatif à la maladie, l'invalidité, aux accidents de travail ou aux maladies professionnelles, **qui découle d'une activité lucrative non autorisée**.